

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

PNUD/FAO

BILAN COMMUN DE PAYS (CCA)

**RAPPORT DE LA CONSULTATION SUR LE THEME : AGRICULTURE ET
LUTTE CONTRE LA PAUVRET**

Rapporteurs :

Joseph Kanga ; Ingénieur Agro-Economiste ; Consultant International
Abderrahmane Ould Limane ; Ingénieur Agronome ; Consultant National

Novembre 2 000

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	4
I. Introduction	4
II. Résumé pour le CCA	6
2.1. Analyse de la situation : Productions nationales par type de filière	6
2.2. Stratégie de développement rural et de sécurité alimentaire – le volet agricole : objectifs stratégiques et mise en œuvre	7
2.3. Impact des politiques agricoles sur la réduction de la pauvreté	8
2.4. Harmoniser les approches opérationnelles et mieux coordonner les interventions sur le terrain	10
III. Politique agricole de la Mauritanie	11
3.1. Rappel des grandes caractéristiques du secteur agricole	11
3.2. Contraintes au développement de l’agriculture	16
3.3. Orientations stratégiques	17
3.4. Développement des filières	19
3.5. Actions d’accompagnement	19
3.6. Analyse des principaux projets de développement agricole	20
IV. Contribution du secteur agricole à la lutte contre la pauvreté et à l’amélioration des conditions de vie des ménages	30
4.1. Profil de la pauvreté en Mauritanie	30
4.2. Emplois et revenus en milieu rural	32
4.3. Situation nutritionnelle	33
V. Recommandations stratégiques	35
Annexes	
Annexe 1 : Point de la documentation existant sur le sujet	
Annexe 2 : Calendrier de travail	
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées	
Annexe 4 : Termes de référence de la consultation	

Liste des abréviations

AMEXTIPE	: Agence Mauritanienne de l'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
BIT	: Bureau International du Travail
CCA	: Bilan commun de pays
CDHLCPI	: Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CILSS	: Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DPSE	: Direction des Politiques et Suivi/Evaluation
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FENU	: Fonds d'Equipement des Nations Unies
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
MDRE	: Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
OR	: Organisations Rurales
PGRNP	: Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale
PIDAIM	: Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
SONADER	: Société Nationale pour le Développement rural
UBS	:
UNCACEM	: Union Nationale des Coopératives Agricoles, de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
UNDAF	: Plan cadre des Nations Unies pour le Développement
WILAYA	: Région administrative.

I. INTRODUCTION

Contexte de la consultation

Les agences du système des Nations Unies représentées en Mauritanie ont décidé d'harmoniser leur cycle de programmation à compter du 01 janvier 2003 . Pour s'y préparer, elles réaliseront au cours de l'année 2000 le bilan commun de pays (CCA), puis, au cours de l'année 2001, le Plan cadre des Nations Unies pour le développement (UNDAF), en liaison étroite avec le Gouvernement et plus particulièrement le processus d'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté .

Le CCA est une analyse de la situation nationale, ciblée sur la lutte contre la pauvreté et les secteurs prioritaires pour le pays. Il rejoint donc les importants exercices en cours au niveau national, en particulier l'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et les appuiera par une approche innovante en termes de processus participatif, d'approche qualitative de la pauvreté et d'approfondissement de l'analyse dans les secteurs clés .

L'un des secteurs clés identifié est le secteur agricole, objet de la présente consultation.

Objectifs de la consultation

La consultation visera à :

- apporter des éléments de substance au CCA et au CSLP en faisant le point sur la situation de l'agriculture en Mauritanie, en liaison avec la gestion des ressources naturelles et avec la lutte contre la pauvreté ;
- esquisser des perspectives de résolution /dépassement des problèmes identifiés, en vue de faciliter l'élaboration des stratégies pertinentes dans le cadre du CSLP et du UNDAF.

Produits attendus de la consultation

Deux produits sont attendus de la consultation :

- un document de synthèse, d'une quarantaine de pages, sur le thème « agriculture et lutte contre la pauvreté » qui viendra compléter la contribution du groupe « Développement rural, environnement et sécurité alimentaire » au CSLP ;
- un deuxième document de quatre pages, résumant le document ci-dessus et destiné à être incorporé dans le document du CCA.

Organisation de la consultation

La consultation a été réalisée par deux consultants recrutés par la FAO, sur financement PNUD: un consultant national appuyé par un consultant international, plus spécifiquement chargé de l'aspect conceptuel et scientifique du travail. Le consultant national quant à lui s'est occupé de réunir la documentation nécessaire, de préparer un premier « draft » sur le bilan du secteur agricole et de participer aux analyses du consultant international.

Déroulement de la consultation

La consultation s'est déroulée du 11 octobre au 10 novembre 2 000 pour le consultant national et du 23 octobre au 21 novembre pour le consultant international.

Les consultants ont été reçus en « briefing » et en « débriefing » par le Représentant Résident du PNUD et le Représentant de la FAO en Mauritanie.

Ils ont par ailleurs rencontré les responsables nationaux concernés, en particulier : (i) le Directeur des politiques et suivi/évaluation (DPSE) au Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE), (ii) le Directeur de l'Elevage et de l'Agriculture (DEA) au MDRE, (iii) le Directeur de l'insertion au Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI), (iv) le Directeur du Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM), (v) le Directeur du Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale (PGRNP), (vi) le Directeur du Projet Oasis, (vii) le Directeur général de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles, de Crédit et d'Épargne de Mauritanie (UNCACEM) et (viii) le Directeur du Programme Assaba.

Une réunion de synthèse finale a eu lieu le dimanche, 19 novembre 2000.

Le point de la documentation existant sur le sujet, le calendrier de travail, la liste des personnes rencontrées et les termes de référence de la consultation figurent en annexes au présent rapport.

Remerciements

Les consultants tiennent à remercier le Représentant Résident du PNUD, le Représentant de la FAO et leurs collaborateurs respectifs pour leur accueil, la parfaite organisation de la consultation et l'appui technique reçu. Ils remercient également tous les responsables nationaux concernés pour leur disponibilité et les échanges fructueux qui ont eu lieu.

Méthodologie

Comme demandé, ce travail est, en grande partie, un travail de synthèse de la politique agricole de la Mauritanie à partir de la documentation existante et, comme tel, contient des résumés et des extraits de ladite documentation.

Par ailleurs, comme discuté lors de la réunion de briefing au PNUD le 24 octobre 2000, le travail inclut l'analyse des principaux projets en cours, de façon à établir la cohérence entre les stratégies et leurs instruments d'application que sont les projets.

II. RESUME POUR LE CCA

2.1. Analyse de la situation : Production nationale par type de filière

1. Le secteur rural occupe une place importante dans l'économie nationale

La part du secteur rural dans la formation du PIB a été en moyenne de l'ordre de 21 % sur la période 1990-1999. Sur cette période, la progression de ce secteur a été relativement faible : 19,8 % en 1990 et 22,6 % en 1999. La contribution de l'élevage a été déterminante (15,2 % en moyenne) ; celle de l'agriculture n'a été que de 5,1 %.

Le secteur rural fait vivre directement plus de 60 % de la population totale du pays.

2. Le problème de sécurité alimentaire de la population (qui atteindrait 3,5 millions d'habitants en l'an 2010) demeure préoccupant

La production nationale alimentaire est composée de céréales locales (50 000 à 166 000 T selon les années), de riz (28 à 30 000 T), de dattes (10 à 20 000 T), de viande rouge (38000 T) d'aviculture (2 000 T), de lait (400 000 T) et de poisson.

La demande actuelle en produits céréaliers (riz, sorgho/mil, blé), sur la base de 176 kg/habitant est estimée à 400 000 T. A cela s'ajoute les besoins en produits animaux (lait, viande et poisson dont la consommation est en croissance rapide), en sucre (30kg/hab./an) et en huile végétale (7kg/hab./an).

Les importations (commerciales et aide alimentaire) en 1996 ont porté sur le riz (60 000 T), le blé (26 000 T), la farine de blé (57 000 T), le lait (9 000 T), la totalité du thé (3 000 T), du sucre (58 000 T) et les huiles végétales (12 000 T).

Ainsi, les importations de riz représentent le double de la production nationale, alors que le pays dispose d'un important potentiel de développement de la riziculture (cf. point 3 ci-dessous).

3. Le pays dispose d'un potentiel agricole considérable, non encore exploité

Le potentiel agro-pastoral est de 20 millions d'hectares. Soit près de 20% de la superficie totale du pays. Les superficies cultivées sont estimées à 200 000 hectares. Le potentiel en terres irrigables (permettant de valoriser les ressources en eau facilement mobilisable) est évalué à 221 000 hectares dont 74 000 hectares de décrue. Les superficies totales aménagées en maîtrise totale ou partielle sont d'environ 49 200 hectares dont 4 750 hectares d'aménagement oasiens et 44 000 hectares dans la vallée du fleuve Sénégal. Les superficies exploitées en décrue sont estimées à 64 000 hectares (en moyenne 30 000 hectares dans la vallée du fleuve Sénégal, 10 000 hectares en amont des grands barrages collinaires, 18 000 hectares autour des petites retenues et 6 000 hectares dans les dépressions topographiques inondées par les eaux de ruissellement). Les superficies des cultures pluviales (mil et sorgho, en association avec le niébé notamment) oscillent entre 50 000 hectares et 220 000 hectares suivant la pluviométrie enregistrée.

4. La sécheresse et l'insuffisance des pluies constituent une contrainte majeure au développement de l'agriculture

La Mauritanie couvre une superficie de 1 030 700 km². Plus de la moitié du territoire national, au Nord, est désertique et faiblement peuplée. La zone sahélienne s'étend d'Ouest en Est sur une bande large de 200 km traversant le pays sur sa partie sud. Au Centre et au Nord, le relief est constitué de massifs montagneux tels ceux de l'Adrar et du Tagant qui culminent de 400 à 800 mètres. A l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, au Sud, le reste du pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires qui, lorsqu'il pleut, se couvrent de pâturages et où se pratiquent les cultures pluviales.

Le climat, saharien au Nord et sahélien au Sud, est généralement chaud et sec. Les maxima dépassent 44°C en mai-juin, pour des minima pouvant descendre à 10°C en janvier et février. Les vents, à dominantes nord-est, sont très fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. La saison des pluies, qui conditionne en grande partie la production agricole, est très hétérogène dans le temps et dans l'espace. Elle s'étend en général sur une période de quatre mois, de juin à septembre (hivernage), selon un gradient nord-sud de quelques millimètres à 450 mm/an dans la région du Guidimakha. La majeure partie du pays reçoit une pluviométrie inférieure à 300 mm/an. Durant les quinze dernières années, deux grandes sécheresses ont été enregistrées, en 1984/85 et en 1991/92. Durant ces années, la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% par rapport à la moyenne. *Il serait utile d'adopter une véritable politique « anti-sécheresse » sous la base d'un système spécial d'alerte à mettre au point, au bénéfice en particulier des zones et populations les plus fragiles. Ceci pourrait avoir un impact positif très fort. Par exemple, l'aménagement d'un point d'eau dans une zone frappée de sécheresse permettrait aux populations de sauver les animaux et de cultiver quelques produits alimentaires de première nécessité.*

5. Les autres contraintes (courantes en Afrique) sont aussi présentes

Il s'agit notamment : (i) de la faible capacité d'organisation et de gestion des Organisations Rurales (OR) et du secteur privé, appelés à exercer des responsabilités croissantes dans les domaines particuliers de la production, de la commercialisation primaire et de la transformation, suite au désengagement de l'Etat de ces activités ; (ii) des faibles performances de l'agriculture irriguée avec maîtrise totale de l'eau, (iii) du faible niveau technologique (outils rudimentaires, absence de fumure, pertes après récolte), (iv) d'une certaine insécurité foncière, (v) des difficultés financières du secteur agricole (insuffisance de financement pour les infrastructures socio-économiques ; crédits agricoles inadaptés) ; (vi) de l'enclavement des zones de production, et (vii) des menaces environnementales (causées par les aléas climatiques et une exploitation déséquilibrée des ressources naturelles disponibles).

2.2. Stratégie de développement rural et de sécurité alimentaire – le volet agriculture : objectifs stratégiques et mise en oeuvre

6. Face aux défis que constituent les contraintes au développement du secteur agricole, et tirant les leçons des politiques antérieures, le Gouvernement entend agir suivant les quatre axes d'orientation stratégiques ci-après, rappelés dans le document « Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural-Horizon 2010 » (janvier 1998) présenté lors des assises du troisième Groupe consultatif pour la Mauritanie qui se sont tenues en mars 1998 : (i) renforcement de la sécurité alimentaire des populations, (ii) lutte contre la pauvreté et pour l'emploi rural, l'amélioration des revenus des producteurs, (iii) incitation à une meilleure intégration de l'agriculture aux marchés national et international, et (iv) préservation des ressources naturelles.

7. La mise en œuvre, sur le plan agricole, de ces orientations stratégiques peut être résumée en cinq volets comme suit :

Premier volet : Développement des filières

Les filières végétales pour lesquelles la Mauritanie a un avantage comparatif par rapport aux autres pays producteurs (riziculture, céréales traditionnelles, phoeniculture, horticulture) sont améliorées et développées, en fonction de la demande et ce, à travers une politique : (i) d'amélioration de la connaissance des potentiels de développement agricole (vocation des sols, itinéraire techniques requis selon les types d'exploitation à promouvoir), (ii) de préservation de la base productive des ressources naturelles, (iii) de promotion de

technologies adaptées aux besoins spécifiques de chaque filière (recherche/développement répondant aux contraintes identifiées et diffusion des résultats), (iv) d'amélioration de la fonctionnalité des filières (promotion du partenariat avec l'extérieur pour accroître le volume des investissements et le transfert de technologies), (v) de modernisation des marchés pour être aux normes dans un contexte de concurrence croissante (développement d'infrastructures de communication convenables pour désenclaver les zones de production, couplé avec la réalisation d'infrastructures de commercialisation à différents niveaux des filières, promotion de l'agro-industrie par le développement de centres de collecte et l'instauration des relations contractuelles efficaces pour garantir une meilleure commercialisation des produits), (vi) de promotion des exportations, et (vii) de protection du capital productif et de la production (application de normes d'aménagement et de mise en valeur, lutte contre l'effet du vent sur les cultures, suivi phytosanitaire et protection des végétaux).

Deuxième volet : Infrastructures rurales

Pour l'hydraulique rurale, la stratégie définie porte sur : (i) la satisfaction des besoins en eau des populations par la création des points d'eau (par village de plus de 150 habitants) sur la base de critères respectant la cohérence avec la politique d'aménagement du territoire, (ii) l'amélioration du niveau d'approvisionnement en eau des localités importantes (2 000 à 5 000 habitants) ; la prise en charge du coût de l'eau par les populations (coût partiel d'investissement et totalité des charges d'exploitation), et (iii) la valorisation des pâturages naturels et la préservation de l'environnement.

Troisième volet : Désenclavement

Sur le plan du désenclavement, il s'agit : (i) de réaliser les bretelles de raccordement des zones de production aux routes principales, et (ii) de mettre en place des ouvrages de franchissement d'oueds

Quatrième volet : Financement des interventions en milieu rural

Les objectifs de relance des productions actuelles et de développement des cultures de diversification (en terme de besoins en ressources d'investissement et d'exploitation) vont de pair avec un large accès au crédit rural.

Cinquième volet : Appui technique (recherche, vulgarisation, formation)

Le plan national de recherche agronomique prévoit : (i) la mise en place de centres techniques spécialisés par zone agro-écologique et par système de production, (ii) la participation des interprofessions à la définition et au suivi des programmes, et (iii) la modernisation des systèmes de vulgarisation par une liaison plus étroite avec la recherche ainsi que la mise en adéquation de la formation avec les besoins du secteur. Le transfert de technologies, comme voie obligée pour le développement des filières de diversification aussi bien que pour l'amélioration des filières existantes, doit prendre une place importante dans les activités de recherche/développement.

2.3. Impact des politiques agricoles sur la réduction de la pauvreté

2.3.1. Sur la période 1990-1998

8. Des résultats positifs et encourageants ont été obtenus sur la période antérieure à la politique actuelle telle que formulée début 1998. En effet, sur la période 1990 à 1996, la pauvreté a reculé de 6,1 points au niveau national, passant de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996. Mais ce recul a surtout profité à Nouakchott la capitale (recul de 15,1 points), suivi du

rural fleuve (recul de 13,1 points) où l'eau ne manque pas et où des investissements sont réalisés pour promouvoir l'agriculture irriguée. Le recul a été faible dans « autres villes » (6 points) et très faible dans « rural autre » (2,4 points) qui contient les zones rurales arides.

9. L'accessibilité aux services sociaux de base s'est aussi améliorée : En effet, sur la période 1990 à 1999, on constate globalement une amélioration significative, qu'il s'agisse du taux de scolarité primaire (passé de 46 à 90%), du taux d'analphabétisme (ramené à 42%), du taux d'accessibilité des structures sanitaires dans un rayon de 10 km (passé de 30 à 80%) ou du taux de satisfaction des besoins en eau potable (passé de 30 à 67%). *Les écarts d'accès en terme de genre, bien que sensiblement réduits continuent à persister.*

10. Sur le plan nutritionnel et selon des études réalisées par le Comité Inter – Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la consommation alimentaire du mauritanien lui procure en moyenne, 2 370 kcal/jour pour un sédentaire rurale dans les Wilayas Nord et Centre, 2 400 kcal/jour pour un sédentaire rural Wilaya Sud, 2 180 kcal/jour pour un nomade et 2 090 kcal/jour pour un urbain. Par rapport aux besoins normatifs moyens calculés par la FAO pour la Mauritanie (2 200 kcal/jour), on constate un déficit au niveau du nomade et, dans une moindre mesure, à celui du sédentaire rural Wilaya Sud.

Des problèmes nutritionnels sont signalés dans le pays (malnutrition protéino - énergétique, petit poids à la naissance, anémie, carences en vitamine A et en iode).

11. En conclusion, les progrès réalisés sur la période 1990-1998 ont été moins importants dans le secteur rural que dans les centres urbains. Les zones les plus arides ont été les moins concernées ; les populations rurales les plus pauvres aussi. La poursuite des efforts engagés devrait donc inclure (i) *la réduction des disparités constatées entre les différentes régions et entre la zone urbaine et la zone rurale* et (ii) *cibler davantage les zones de forte concentration des pauvres et extrêmes pauvres.*

2.3.2. Par rapport à la nouvelle politique agricole

12. La nouvelle politique agricole, dans sa formulation actuelle date de début 1998. Il est donc tôt pour parler de son impact sur la réduction de la pauvreté en milieu rural. Mais, dès à présent, *il serait indiqué d'inclure dans cette politique un système spécifique de suivi de son impact sur la pauvreté rurale, sur la base de critères à mettre au point.*

13. On peut également évaluer cette nouvelle politique par rapport à son impact prévisible sur la réduction de la pauvreté rurale. Sur ce point,

- (i) on peut mentionner que *cette politique nous semble complète* puisqu'elle couvre tous les aspects d'un développement rural durable : développement de la production agricole et amélioration de la sécurité alimentaire, compétitivité des produits agricoles, amélioration des capacités techniques, d'organisation et de gestion des agriculteurs, amélioration des infrastructures socio-économiques, protection de l'environnement, financement de l'agriculture, amélioration des revenus et du niveau de vie des ruraux, etc...
- (ii) Nous relevons également que cette politique est mise en œuvre principalement à travers 3 programmes nationaux de développement rural spécialisés, l'un pour le sous-secteur pluvial, l'autre pour celui des oasis et le troisième pour l'agriculture irriguée avec maîtrise de l'eau. *Cette spécialisation des programmes nationaux devrait permettre de trouver des solutions adaptées aux problèmes qui se posent dans les*

différents sous-secteurs. Les 3 programmes nationaux sont complétés par un certain nombre de projets régionaux et thématiques (comme le PSA).

- (iii) Il reste maintenant à assurer que, sur le plan opérationnel ces différents programmes et projets soient coordonnés et adoptent des approches allant dans le même sens et devant avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté rurale.

2.4. Harmoniser les approches opérationnelles et mieux coordonner les interventions sur le terrain

14. L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de décembre 1987 mentionne que 75 % de la population rurale dispose en moyenne de l'équivalent de moins de 100 \$ par individu et par an pour vivre. *C'est dire que la pauvreté rurale est beaucoup plus sévère que l'on ne le pense généralement.*

15. Une partie de cette population n' a pas les moyens de participer aux activités de développement. Il s'agit particulièrement des malades, des handicapés et de tous ceux qui, malgré la solidarité sociale, n'arrivent même pas à manger à leur faim. Dans ce cas, la solution serait dans *la mise en place d'un programme d'urgence suffisant par rapport aux besoins, et couplé, dans toute la mesure du possible, avec des actions de développement.*

16. Une fois ce problème réglé, il s'agira ensuite de savoir s'il faut concevoir un programme spécifique pour les pauvres ruraux et un autre pour les moins pauvres ? Nous pensons que non, car on risquerait de perpétuer la pauvreté rurale. Il serait préférable, en revanche de *s'appuyer sur les communautés villageoises existantes et leur mode d'organisation, afin de bénéficier de la solidarité de groupe (personne n'est exclu en Mauritanie) et de profiter du statut des leaders reconnus comme tels par lesdites communautés.*

17. Le terroir villageois constitue l'espace de travail habituel des communautés villageois. *On devrait donc adopter le terroir villageois comme espace socio-économique de base pour la conception et la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté rurale.*

18. Il conviendrait ensuite d'adopter des mécanismes et des moyens spécifiques permettant d'aller à la rencontre des communautés villageoises sur leurs propres terroirs afin de leur redonner confiance et d'obtenir leur participation effective et entière aux actions de développement les concernant. Pour se faire, il est proposé de mettre au point les mesures ci-après, dans le cadre de la politique de décentralisation décidée par le Gouvernement :

- (i) *impliquer la Commune parce que certains investissements (école, dispensaire,...) ne peuvent se réaliser qu'à l'échelon communale, mais aussi pour qu'elle puisse assurer la durabilité de l'action en tant que collectivité publique la plus directement concernée ;*
- (ii) *assister, si nécessaire, la Communauté rurale pour qu'elle puisse établir elle-même le plan directeur de développement de son terroir et en arrêter les priorités ;*
- (iii) *développer des synergies entre les différents partenaires intervenants au niveau des communes afin de s'assurer par exemple que la construction d'une route sera suivie par la mise en valeur de la zone désenclavée et que l'environnement sera préservé et*
- (iv) *mettre en place, au niveau local, les financements nécessaires (équipement et investissement) et s'assurer que les principes de la bonne gouvernance sont respectés (élections transparentes et démocratiques ; comptes rendus aux électeurs ; suivi et contrôle avec implication significative des communautés rurales).*

III. POLITIQUE AGRICOLE DE LA MAURITANIE

3.1. Rappel des grandes caractéristiques du secteur agricole

Données géographiques

La République Islamique de Mauritanie s'étend sur un vaste territoire d'une superficie de 1 030 700 km² situé entre le 15^{ème} et 27^{ème} degré de latitude Nord et les 15^{ème} et 17^{ème} degré de longitude Ouest.

Pays sahélo-saharien du nord-ouest africain, la Mauritanie est limitée au Nord par l'Algérie, au Nord-Ouest par le Sahara Occidental, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par le Sénégal, au Sud-Est et à l'Est par le Mali.

Le relief est dominé par des plaines et des plateaux peu élevés. La Kadia d'Idjil au Nord est le point culminant avec 915 mètres.

Le climat est chaud et sec la plus grande partie de l'année. Les masses d'air qui balaient le territoire sont peu humides.

Le pays connaît une seule saison pluvieuse par an qui n'excède guère trois mois (juillet-août-septembre). Les pluviométries sont très basses et diminuent du Sud vers le Nord (500mm dans l'extrême sud à 50mm vers le nord).

Dans la zone sahélienne du pays, les moyennes annuelles de précipitations enregistrées, varient entre 150 et 500mm. L'importance croissante de l'aridité du sud vers le nord fait diminuer la végétation d'une forêt assez dégradée au sud vers une steppe arbustive au centre qui laisse la place à quelques graminées disséminées vers les régions sahariennes du nord.

Dans le pays il existe un seul cours d'eau permanent, le fleuve sénégale qui constitue la frontière naturelle avec la République du Sénégal. Pendant la saison des pluies, on note la présence de quelques cours d'eau et mares temporaires.

Données démographiques

La population de la Mauritanie s'élevait à 1 864 236 habitants, au dernier recensement du pays en 1988. Son taux d'accroissement annuel moyen est estimé à 2,9%.

La densité moyenne est de 2 habitants au km², l'une des plus faibles d'Afrique.

La population est inégalement répartie sur le territoire national : dans les zones sahariennes du nord, la densité est inférieure à 1 habitant au km² et elle peut dépasser 10 habitants au km² dans celles du sud et de l'est qui sont relativement plus arrosées.

D'une manière générale, près de 80% de la population habite le 1/3 du territoire situé au sud du 18⁰ de latitude nord qui traverse le pays d'ouest en est en passant par la capitale Nouakchott.

On observe le passage massif des nomades à un mode de vie sédentaire consécutivement à la sécheresse des trois derniers décennies et à la modernisation du pays.

En effet, en 1965, l'enquête démographique a montré qu'environ 75% de la population était nomade. Cette proportion n'était plus que 36% en 1977 et chutait à 12,15% en 1988.

Quant à la population urbaine, sa part relative était de 9,1% en 1965. En 1977, ce sont 23% qui vivaient dans les centres urbains. Cette proportion s'élevait à 40% lors du dernier recensement en 1988.

Le taux de chômage, enregistré lors du recensement de 1988, est de l'ordre de 26% (22% pour les hommes et 36% pour les femmes). C'est en milieu urbain que le chômage frappe durement la population active (42% des femmes et 28% des hommes). En milieu rural, ces proportions diminuent mais restent extrêmement importantes (31% de femmes et 21% des hommes).

Place de l'agriculture dans l'économie nationale

La part du secteur rural dans la formation du PIB a été en moyenne de l'ordre de 21 % sur la période 1990-1999. Sur cette période, la progression de ce secteur a été relativement faible : 19,8 % en 1990 et 22,6 % en 1999. La contribution de l'élevage a été déterminante (15,2 % en moyenne) ; celle de l'agriculture n'a été que de 5,1 %.

Le secteur rural fait vivre directement plus de 60 % de la population totale du pays.

Contribution des sous-secteurs à la formation du PIB en %

(aux prix constants de 1985)

Secteurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Sect. Primaire	19,8	20,8	20,9	21,5	21,6	21,8	20,6	21	21,6	22,6
Agriculture	3	3,9	3,7	5,3	5,7	6	5	5,4	6,1	7,1
Elevage	16,2	16,1	16,2	15,3	15,1	14,7	14,6	14,8	14,7	14,7
Pêche artisanale	0,7	0,8	0,9	1	0,8	1	1	0,8	0,8	0,8

Source : Direction des Politiques et Suivi au Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

Le potentiel agricole

Le potentiel agricole est de 20 millions d'hectares, soit près de 20% de la superficie totale du pays. Les superficies cultivées sont estimées à 200 000 hectares, ce qui représente 1% des superficies cultivables et 0,2% du territoire national.

Le potentiel en terres irrigables (permettant de valoriser les ressources en eau facilement mobilisable) est évalué à 221 000 hectares dont 74 000 hectares de décrue.

Les superficies totales aménagées en maîtrise totale ou partielle sont d'environ 49 200 hectares dont 4 750 hectares d'aménagement oasiens et 44 000 hectares dans la vallée du fleuve Sénégal.

Les superficies exploitées en décrue sont estimées à 64 000 hectares (en moyenne 30 000 hectares dans la vallée du fleuve Sénégal, 10 000 hectares en amont des grands barrages collinaires, 18 000 hectares autour des petites retenues et 6 000 hectares dans les dépressions topographiques inondées par les eaux de ruissellement).

Les superficies des cultures pluviales (mil et sorgho, en association avec le niébé notamment) oscillent entre 50 000 hectares et 220 000 hectares suivant la pluviométrie enregistrée.

Les systèmes de production

Sur la base des vocations agroclimatiques, on distingue quatre zones de culture en Mauritanie :

- (i) la zone du fleuve Sénégal où se pratiquent l'irrigation, la culture de décrue dans le lit majeur et la culture pluviale sur le Diéri ;
- (ii) la zone de l'agriculture sous pluie qui s'étend du Sud de l'isohyète 305mm, sur la mince bande le long de la frontière malienne recouvrant la zone du au Sud de l'axe Kaédi, M'Bout, Kankossa, Timbédra, Amourj, Bassikounou ;
- (iii) la zone de décrue sur les oueds, qui se concentre essentiellement dans les hautes terres de l'Adrar, le Tagant, l'Assaba, l'Affolé et le Grand Dhar ;
- (iv) le nouveau secteur des agglomérations urbaines et villages où l'utilisation des eaux épurées et/ou des forages, a permis d'établir des jardins maraîchers.

Les principales cultures pratiquées en Mauritanie sont :

(i) les céréales :

le mil cultivé sous pluie,
le sorgho en culture de décrue (Walo) et en culture sur le Diéri
le maïs en irrigué et sous pluie,
le riz en irrigué et accessoirement sous pluie (faible échelle),
le blé et l'orge à faible échelle dans les oasis ;

(ii) les légumineuses :

le niébé cultivé en association avec les céréales en pluviale,
l'arachide cultivé en assolement avec les céréales en pluviale ;

(iii) les fruits :

les dattes dans les oasis,
les fruits tropicaux (bananes, mangues, citrons, etc...) à faible échelle ;

(iv) les légumes :

cultures maraîchères (tomates, carottes, navets, choux, pommes de terre, oignons, patates douces, etc...) pratiquées dans toutes les zones.

Les filières de production végétales

Dans le domaine des productions végétales, le document de « Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural à l'horizon 2010 » distingue fondamentalement trois filières :

- la filière céréalière avec deux composantes essentielles ;

- la filière maraîchères ;
- la filière des dattes.

La filière céréalière

La production nationale, largement dominée (70 à 80%) par les céréales traditionnelles ne couvre que 30 à 40% des besoins du pays . Les régions du fleuve fournissent l'essentiel de la production céréalière et assurent la totalité de la production rizicole grâce aux importants programmes et aux mesures d'encouragement visant l'implication des privés dans la filière . Le marché national est caractérisé par une mauvaise répartition spatiale de la production, une forte propension à la consommation du riz et du blé et une forte dépendance des importations alimentaires. Les prix de toutes les céréales ont été libéralisés dans le cadre des réformes économiques entreprises en Mauritanie (PREF, PASA)

a) Composante rizicole

Les projets de production de riz mis en œuvre dans la vallée visaient la réalisation de deux cycles de production par an : un cycle d'hivernage et un cycle en contre saison chaude devant assurer la rentabilité économique et financière. Les difficultés rencontrées pour la généralisation de cette culture sur deux cycles ont mis en évidence le problème de rentabilité des aménagements en termes de rendements et d'amélioration de l'intensité culturale et la diversification . D'autre part , il apparaît que le développement de filières tient à sa capacité à prendre progressivement des parts de marché au riz importé.

b) Composante céréales traditionnelles

La production en céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs) a fluctué sur la période 1985/96 entre un minimum de 51 677 Tonnes en 1990/91 et un maximum de 166 692 Tonnes en 1995/96. Malgré les acquis incontestables de la recherche agronomique concernant les céréales traditionnelles , les habitudes alimentaires et la dispersion des exploitations agricoles n'ont pas permis l'adoption et la diffusion des semences améliorées . Cela explique la persistance de fluctuation importantes dans les surfaces et les rendements ,en particulier.

Les céréales traditionnelles produites sont surtout autoconsommées. L'absence de garantie de débouchés , l'atomisation de la production et la forte concurrence du blé et des céréales importées des pays voisins n'incitent pas à l'intensification et à la modernisation de la filière.

La filière des fruits et légumes

Cette filière est ancienne et intensive dans les oasis. Elle est d'introduction récente dans la vallée . La production estimée en 1995 à 40 000 Tonnes, se concentre pendant la contre - saison froide sur environ deux mois . Il en résulte une saturation rapide du marché et une chute des prix , d'autant plus que les unités de stockage appropriées sont inexistantes . Le reste de l'année , le marché national est alimenté par les importations . Les principales spéculations sont les carottes , les oignons , les aubergines , la pomme de terre, la tomate , la laitue et le chou cabus . Au delà de la contrainte relative à l'inexistence d'équipements de stockage , l'étalement et la diversification de la production sont limités par le faible niveau de technicité des producteurs , l'absence d'espèces et de variétés adaptées aux contraintes

climatiques et la rareté de l'eau en dehors de la vallée. Cependant, la filière, dans son ensemble, est appelée à connaître des mutations suite au développement d'opérations vers l'Europe qui ont démarré ces dernières années. Les consommations sont de près de 40 kg/habitant, alimentés par des importations conséquentes.

Les légumes importés sont constitués principalement de pommes de terre, d'oignons, de carottes et de tomates. Pour les fruits par contre, la banane, les agrumes, les pommes et les mangues occupent une place centrale. La commercialisation est centrée sur Nouakchott, principal marché, du fait de la concentration de la demande et de l'importance de la consommation (60kg/tête contre 20kg en zone rurale). Sur ce marché, la contrainte principale tient à sa faible capacité d'absorption lors de la saison de la récolte qui fait que les prix baissent de manière saisonnière.

La filière dattes

Plus de la moitié de la production nationale qui varie de 10 000 à 20 000 Tonnes par an, est réalisée dans la Wilaya de l'Adrar (12 600 Tonnes). Les importations déclarées varient de 100 à 300 Tonnes pour une valeur de 13 à 22 millions d'Ouguiya. La production du palmier demeure faible. Elle varie de 11 à 15 kg contre 150 à 200 kg dans les pays de la sous région. La sous productivité est due non seulement à la surexploitation des nappes consécutive à l'emploi intensif des motopompes (plus de 5000 en 1993), mais aussi le mauvais état sanitaire des palmiers. Les actions engagées, depuis quelques années, pour l'amélioration de la conduite technique des palmeraies, l'émergence d'organisations de production et d'ONG et l'installation d'une unité de conditionnement de dattes à Atar ont permis d'améliorer la situation de la filière. La contrainte majeure de cette dernière reste, cependant, la disponibilité de l'eau.

La sécurité alimentaire

Le problème de sécurité alimentaire de la population (qui atteindrait 3,5 millions d'habitants en l'an 2010) demeure préoccupant.

La production nationale est composée de céréales locales (50 000 à 166 000 T selon les années), de riz (28 000 T), de produits horticoles (40 000 T en 1995), de dattes (10 à 20 000 T), de produits sylvicoles (10 T de gomme arabique à la fin des années 80 contre 5 700 T dans les années 60), de viande rouge (38 000 T), d'aviculture (2 000 T), de lait (400 000 T) et de poisson.

La demande actuelle en produits céréaliers (riz, sorgho/mil, blé), sur la base de 176 kg/habitant est estimée à 400 000 T. A cela s'ajoute les besoins en produits animaux (lait, viande et poisson dont la consommation est en croissance rapide), en sucre (30kg/hab./an) et en huile végétale (7kg/hab./an).

Les importations (commerciales et aide alimentaire) en 1996 ont porté sur le riz (60 000 T), le blé (26 000 T), la farine de blé (57 000 T), le lait (9 000 T), la totalité du thé (3 000 T), du sucre (58 000 T) et les huiles végétales (12 000 T). Ces importations représentent une valeur de 1 346 millions \$ EU.

Les performances du secteur agricole

Si les cultures de décrue restent entachées d'aléas par essence, du fait de l'irrégularité des écoulements et des inondations des plaines, le niveau de performance dans l'exploitation des investissements à maîtrise totale n'a pas été à la hauteur des attentes, en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et de renforcement économique, aussi bien au plan local que national.

La situation actuelle se caractérise par des taux de mise en valeur insuffisants des aménagements à maîtrise totale (22 000 ha ont été exploités, sur 40 000 ha en 1994/95 dans la vallée) et les résultats agronomiques demeurent faibles dans l'ensemble. Cet état de fait est la conjugaison de plusieurs facteurs, en particulier,

- l'état de dégradation avancée des infrastructures et équipements ;
- les difficultés d'accès au crédit de campagne ;
- la faible performance des appuis techniques apportés aux agriculteurs ;
- les problèmes d'organisation sur les aménagements collectifs.

Sur le plan financier, les coûts de mobilisation de l'eau restent excessifs et grèvent fortement les marges nettes des agriculteurs.

3.2. Contraintes au développement de l'agriculture

Au cours des périodes à venir, l'agriculture continuera à jouer un rôle moteur dans l'économie nationale. Son développement nécessite la poursuite des efforts en vue de la prise en compte d'un certain nombre de goulots d'étranglement parmi lesquels :

-la faible capacité d'organisation et de gestion des organisations rurales (OR) et du secteur privé : suite au désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé, celui-ci a besoin d'un appui spécifique (organisation, information, formation) pour l'aider à mieux tenir son nouveau rôle. Parallèlement, les capacités méthodologiques, techniques et matériels des structures d'appui devraient être améliorées.

-l'insuffisance de la pluviométrie (de quelques millimètres à 500 mm du Nord au Sud) et sa répartition aléatoire affectant considérablement la capacité productive du pays. Ce problème d'eau est au cœur de la problématique de développement rural en Mauritanie et mérite une grande attention.

-les faibles performances de l'agriculture irriguée à maîtrise totale de l'eau . L'agriculture irriguée à maîtrise totale de l'eau représente le système le mieux sécurisé ; mais sa rentabilité doit être rapidement améliorée pour permettre un développement rapide de la filière rizicole et des cultures de diversification à haute valeur ajoutée. Ceci est un défi majeur au regard du niveau de production nationale de riz (de l'ordre de 30 000 T/an) et de l'importance des importations de riz (60 000 T en 1996).

-*les contraintes technologiques* qui sont très marquées au niveau de l'agriculture pluviale (outils rudimentaires, absence de fumure, pertes après récolte), du fait des risques pluviométriques qui n'incitent guère à investir.

-*la sécurisation foncière* qui apparaît comme un facteur important de valorisation du potentiel agricole en Mauritanie, car elle conditionne l'accès au crédit pour les investissements agricoles collectifs ou individuels.

-*le financement des activités du secteur rural* qui n'est assuré que très partiellement du fait du manque d'intérêt des banques commerciales vis à vis du crédit rural, de la faiblesse des ressources financières de la seule institution de crédit agricole (UNCACEM) par rapport à l'ampleur des besoins, mais également du fait du rétrécissement de clientèle éligible au crédit pour cause d'endettement.

-*l'enclavement des zones de production*, entraînant difficultés et coût de transport élevés dans l'approvisionnement en facteurs de production et les opérations de commercialisation.

-*les contraintes environnementales*: dégradation rapide des terres sous les effets conjugués d'aléas climatiques imprévisibles et d'une exploitation déséquilibrée des ressources naturelles disponibles notamment par :

- . la destruction rapide des formations ligneuses pour satisfaire les besoins en énergie domestique ;
- . la dégradation des terres cultivées par l'agriculture itinérante sous pluie ;
- . la dégradation des infrastructures par l'ensablement, conséquence finale des fluctuations climatiques et des dégradations anthropiques ;
- . les insuffisances dans l'aménagement d'une partie des terres irriguées et dans la gestion des eaux dans la vallée du fleuve Sénégal ;
- . la surexploitation des nappes dans certains oasis.

3.3. Orientations stratégiques

Face aux défis que constituent les contraintes au développement du secteur agricole, et tirant les leçons des politiques antérieures, le Gouvernement entend agir suivant les quatre axes d'orientation stratégiques ci-après, rappelés dans le document « Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural-Horizon 2010 » (janvier 1998) présenté lors des assises du troisième Groupe consultatif pour la Mauritanie qui se sont tenues en mars 1998 :

- (i) renforcement de la sécurité alimentaire des populations ;
- (ii) lutte contre la pauvreté et pour l'emploi rural, l'amélioration des revenus des producteurs ;
- (iii) incitation à une meilleure intégration de l'agriculture aux marchés national et international, et

- (iv) préservation des ressources naturelles.

En matière de production agricole et de sécurisation alimentaire, le Gouvernement entend agir selon une approche d'ouverture et d'efficacité économique. Il s'agira de développer les filières agricoles où le pays détient des avantages comparatifs indéniables, soit pour la consommation intérieure, soit pour l'exportation.

Concernant l'axe de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'emploi et de revenus en milieu rural, le Gouvernement compte appliquer une approche régionale différenciée selon les contraintes spécifiques :

- (i) accroissement de productivité dans la vallée qui renferme le système de production le plus sécurisé ;
- (ii) diversification des activités rurales dans les zones de culture pluviale, et
- (iii) des actions multi - sectorielles soutenues par l'Etat, à identifier de manière participative, pour les zones à écologie fragile (oasis).

L'intégration accrue des activités du secteur rural au marché sera envisagée à travers :

- (i) des mesures d'incitation et d'innovation du cadre juridique et réglementaire de la commercialisation, la transformation, le conditionnement et le stockage des produits agricoles,
- (ii) la poursuite du désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales au profit des secteurs privé et associatif, et l'appui à l'émergence d'interprofessions de filières performantes.

La conservation et la protection de l'environnement passera par une meilleure connaissance de celui-ci et par la définition de normes environnementales et une politique de gestion participative des ressources naturelles impliquant les populations locales et les structures décentralisées élues, appuyées par les services déconcentrés de l'Etat.

La mise en œuvre des orientations stratégiques précédentes définies par le Gouvernement est envisagée suivant une stratégie axée sur :

- (i) le développement durable de filières vivrières et commerciales ;
- (ii) le desserrement des contraintes en infrastructures rurales (santé, éducation, hydraulique rurale, et désenclavement),
- (iii) les mesures à caractère institutionnel (au plan économique et financier, juridique, de l'appui technique et en gestion des Organisations rurales, et de la redéfinition du rôle de l'Etat).

Les axes de stratégies relevant directement du secteur agricole (production végétale uniquement) sont développées aux points 3.4. et 3.5. ci-après :

3.4. Développement des filières

Les filières végétales pour lesquelles la Mauritanie a un avantage comparatif par rapport aux autres pays producteurs (riziculture, céréales traditionnelles, phoeniciculture, horticulture) seront améliorées et développées en fonction de la demande et ce, à travers une politique :

- (i) d'amélioration de la connaissance des potentiels de développement agricole (vocation des sols, itinéraire techniques requis selon les types d'exploitation à promouvoir) ;
- (ii) de préservation de la base productive des ressources naturelles ;
- (iii) de promotion de technologies adaptées aux besoins spécifiques de chaque filière (recherche/développement répondant aux contraintes identifiées et diffusion des résultats) ;
- (iv) d'amélioration de la fonctionnalité des filières (promotion du partenariat avec l'extérieur pour accroître le volume des investissements et le transfert de technologies) ;
- (v) de modernisation des marchés pour être aux normes dans un contexte de concurrence croissante (développement d'infrastructures de communication convenables pour désenclaver les zones de production, couplé avec la réalisation d'infrastructures de commercialisation à différents niveaux des filières, promotion de l'agro-industrie par le développement de centres de collecte et l'instauration des relations contractuelles efficaces pour garantir une meilleure commercialisation des produits) ;
- (vi) de promotion des exportations , et
- (vii) de protection du capital productif et de la production (application de normes d'aménagement et de mise en valeur, lutte contre l'effet du vent sur les cultures, suivi phytosanitaire et protection des végétaux).

3.5. Actions d'accompagnement

Infrastructures rurales

Pour l'hydraulique rurale, la stratégie définie porte sur :

- (i) la satisfaction des besoins en eau des populations par la création des points d'eau (par village de plus de 150 habitants) sur la base de critères respectant la cohérence avec la politique d'aménagement du territoire ;
- (ii) l'amélioration du niveau d'approvisionnement en eau des localités importantes (2 000 à 5 000 habitants) ; la prise en charge du coût de l'eau par les populations (coût partiel d'investissement et totalité des charges d'exploitation), et
- (iii) la valorisation des pâturages naturels et la préservation de l'environnement.

Sur le plan du désenclavement, il s'agira :

- (i) de réaliser les bretelles de raccordement des zones de production aux routes principales, et
- (ii) de mettre en place des ouvrages de franchissement d'oueds

Financement des interventions en milieu rural

Les objectifs de relance des productions actuelles et de développement des cultures de diversification (en termes de besoins en ressources d'investissement et d'exploitation) vont de pair avec un large accès au crédit rural. Pour parvenir à cet objectif fondamental, il est prévu :

- (i) l'accroissement des ressources de l'UNCACEM et la participation des banques primaires dans le cadre de la réforme bancaire et de la restructuration du système financier ;
- (ii) la promotion du crédit non ciblé ; le développement du système des garanties bancaires par l'extension du programme de réorganisation foncière et la modernisation du régime d'hypothèques ;
- (iii) la promotion des systèmes décentralisés de financement (micro-finance, caisses villageoises d'épargne et de crédit).

Appui technique (recherche, vulgarisation, formation)

Le plan national de recherche agronomique prévoit :

- (i) la mise en place de centres techniques spécialisés par zone agro-écologique et par système de production ;
- (ii) la participation des interprofessions à la définition et au suivi des programmes ;
- (iii) la modernisation des systèmes de vulgarisation par une liaison plus étroite avec la recherche ainsi que la mise en adéquation de la formation avec les besoins du secteur.

Le transfert de technologie comme, comme voie obligée pour le développement des filières de diversification aussi bien que pour l'amélioration des filières existantes, doit prendre une place importante dans les activités de recherche/développement.

3.6. Analyse des principaux projets de développement agricole

Pour la mise en œuvre des stratégies de développement agricole résumées ci-dessus, le pays s'est doté de trois importants programmes/projets nationaux, l'un couvrant la zone pluviale, l'autre le sous-secteur des oasis et le troisième l'agriculture irriguée avec maîtrise de l'eau.

Nous examinerons successivement chacun de ces programmes/projets. Nous compléterons par l'analyse d'un programme régional (le programme Assaba).

3.6.1. Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP)

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale (PGRNP) constitue la première tranche de cinq ans d'un programme à long terme (20 ans) de gestion des ressources naturelles qui doit couvrir l'ensemble des zones de cultures pluviales en Mauritanie.

On peut noter ici que la zone de culture pluviale compte quelques 2 260 villages et 750 000 habitants. Dans cette zone, 1 600 villages ont une population située dans la fourchette retenue comme objectif, soit 100 à 1 000 habitants.

L'objectif des quatre tranches quinquennales du programme est de toucher 85% de ces villages : 250 pendant le premier projet quinquennal, 300 pendant le deuxième, 350 pendant le troisième et 450 pendant le quatrième.

Le premier projet qui couvre 250 villages, profitera à quelques 75 000 des 750 000 habitants de la zone de culture pluviale (10%). Il bénéficie de l'appui financier de l'IDA (crédit d'une contre valeur de 18 millions de dollars).

L'objectif général est de maîtriser et de réduire le cercle vicieux de la pauvreté illustré par l'engrenage de la croissance démographique, de la dégradation de l'environnement et de la baisse de la production agricole.

Le Projet comprend les trois composantes ci-après :

- (i) appui financier aux investissements (investissements villageois, conservation des sols et de l'eau, infrastructures et équipements) dans 250 villages environ choisis parmi les zones agro - écologiques représentatives de la région de cultures pluviales du pays ;
- (ii) renforcement des services de l'Etat dans le but d'appuyer l'organisation des communautés, d'améliorer le cadre juridique de la responsabilisation des collectivités locales et de financer l'appui technique de l'Etat aux bénéficiaires ;
- (iii) amélioration des compétences, y compris mise au point des techniques nécessaires (recherche, assistance technique de courte et moyenne durée) et définition de ces techniques par le biais de vulgarisation et de formation

La mise en oeuvre du PGRNP qui vient de démarrer ses activités sur le terrain, devait fournir des indications précieuses sur la gestion des ressources naturelles et le développement de la production agricole en zone pluviale, caractérisée par l'insuffisance des pluies et le caractère aléatoire de celles-ci.

3.6.2. Projet OASIS

Avec la sécheresse et la désertification, les oasis, autrefois sites ponctuels de séjour pendant une période de l'année (généralement juin à juillet), sont devenus de véritables pôles de développement principalement pour l'agriculture et l'élevage.

En effet, le sous-secteur des oasis recèle d'importantes potentialités :

- les oasis participent pour 25% dans la production des cultures irriguées et pour 70% dans la production des cultures de décrue ; ils constituent la deuxième zone de production de riz irrigué après la vallée du fleuve ;
- la superficie occupée par les oasis représente 4 751 ha répartis entre cinq wilayas (Régions) du pays : Adrar, Tagant, Assaba et les deux Hodls ;
- 45% des oasis connaissent une surexploitation de la nappe ; 55% connaissent une situation qui varie entre la sous exploitation et la non exploitation de la nappe ;
- la production agricole des oasis est importante : la phoénicioculture couvre 4 751 ha plantés en palmiers, les cultures pluviales 60 000 ha, les cultures de décrue 30 000 ha et les cultures sous palmiers 244 ha.

Dans le souci d'organiser ce développement, le Gouvernement a élaboré une stratégie spécifique, avec deux principaux objectifs :

- fixer les populations dans les terroirs ;
- améliorer le niveau de vie des populations

et trois priorités :

- promouvoir le développement agricole ;
- protéger l'environnement ;
- optimiser l'exploitation de ressources.

Principal organisme chargé de la mise en œuvre de cette stratégie, le Projet Oasis, identifié en 1983 et élaboré en 1984, est mis en œuvre depuis 1985, avec l'appui de trois bailleurs de fonds qui ont apporté un montant global de 20 millions de dollars : 11 millions par le FADES, 4,5 par le FIDA et 4,5 par le RIM.

Le Projet est mis en œuvre en trois phases : une première phase de 1986 à 1992, une période de transition de 1993 à 1994 principalement pour l'évaluation de la première phase et la formulation de la phase suivante et une deuxième phase en cours sur la période 1995 à 2002.

Phase I

L'approche suivie par la première phase du Projet était axée sur deux points :

- (i) toutes les actions du Projet devaient cibler le palmier dattier ;

(ii) le Projet, en raison de ses multiples composantes, a connu une série d'interventions simultanées :

- la fourniture du crédit était du ressort du Fonds National de Développement, puis de l'UBD(Union des banques de développement) ;
- la composante fixation des dunes était gérée par la Direction de la Protection de la Nature ;
- le suivi du niveau des nappes devait être assuré par la Direction de l'Hydraulique ;
- le développement agricole du Projet en tant qu'impact sur le développement agricole national devait être l'affaire du Ministère chargé de l'agriculture.

4 000 familles de la zone du Projet ont bénéficié des actions de cette première phase, actions dont les principales sont :

- forage des puits et équipement d'une partie des forages en motopompes ;
- protection des sites contre la divagation des animaux par la mise en place des grillages ;
- stabilisation des dunes ;
- crédits intrants et équipements.

Les évaluations de la première phase, ont révélé :

- (i) que pour 3 100 puits le crédit a été obtenu jusqu'à 71% des prévisions ;
- (ii) que pour 710 puits le crédit a été octroyé à 93% ;
- (iii) 170% du grillage pourvu ont été fournis ;
- (iv) qu'il a été assuré la protection de 32 oasis au lieu de 16 ;
- (v) que 1 328 hectares d'arbres ont été plantés, et
- (vi) que 350 000 dattiers ont pu être traités contre l'acarien.

Ces évaluations ont aussi permis d'observer un certain nombre d'insuffisances qui ont limité quelque peu l'impact du projet. Il faut signaler entre autres :

- (i) la coordination n'a pas toujours été réussie ;
- (ii) le financement consenti n'a pas toujours été proportionnel au volume des besoins exprimés par les bénéficiaires ;
- (iii) le recouvrement des crédits a rencontré de sérieuses difficultés ; à peine a-t-on atteint le seuil de 30%, et
- (iv) le volet suivi- appui- évaluation qui devait être l'axe privilégié, n'a pu être suffisamment maîtrisé.

Phase II

Tout en maintenant les objectifs de la phase I, la phase II devait en outre :

- (i) organiser les populations en associations ;
- (ii) garantir la participation de la population dans la gestion du développement.

Elle comprend trois composantes, à savoir :

- (i) le développement des ressources hydriques ;
- (ii) la protection de l'environnement ;
- (iii) l'appui institutionnel.

De la phase I à la phase II, on constate une évolution dans la conception du Projet , particulièrement sur trois points :

- (i) d'une approche restrictive qui se limite à la phoéniculture, à une approche systémique qui prend l'oasis dans sa dimension globale ;
- (ii) la prise en compte d'une approche participative qui vise une implication des populations dans la gestion de leur propre développement ; la décentralisation du Projet

Contraintes du sous-secteur oasis

Malgré cette évolution, le rapport de l'étude sur le sous-secteur oasis, réalisée en 1996 sur TSS 1 MAU/94/0, souligne de nouveau les principales contraintes ci-après :

- (i) la fragilité de l'écosystème du sous-secteur oasis qui se situe, en grande partie, dans la zone saharienne et connaît en général un grand déficit pluviométrique ;
- (ii) la dégradation de l'environnement qui se manifeste par la désertification ;

- (iii) l'enclavement qui rend l'accès aux oasis difficile ;
- (iv) la modestie, au niveau technologique, de la main- d'œuvre disponible ;
- (v) les difficultés de mobilisation des crédits ;
- (vi) les difficultés de valorisation des produits ;
- (vii) l'inadaptation du rôle des services techniques d'appui en matière de vulgarisation ;
- (viii) l'absence des services de santé et d'éducation indispensables à toute action de développement durable ;
- (ix) au manque de plants de qualité (notamment à cause des rejets), et
- (x) l'irrégularité de la lutte contre les prédateurs et ravageurs des dattes.

Ces difficultés soulignent le caractère délicat de la maîtrise du développement agricole en milieu oasien qui représente un éco - système très fragile.

3.6.3. Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM)

a) Etudes de rentabilité de la culture irriguée en Mauritanie

Ces études ont été réalisées en 1996 et 1997 par un consultant de la FAO, dans le cadre des travaux de préparation du PDIAIM.

Typologie des périmètres

Ces études ont concerné les trois catégories de périmètres traditionnellement identifiées (périmètres privées, périmètres collectifs, grands périmètres).

Les périmètres privés totalisaient, en 1996, 20 700 ha aménagés (soit 75% des superficies irriguées), l'essentiel (plus de 90%) étant concentré dans le Tarza. On estime que plus de 50% des superficies aménagées sont abandonnées, en raison essentiellement du caractère sommaire des aménagements effectués et de la rapide chute des rendements observés. Les périmètres privés, d'une taille moyenne de 40 ha, sont exploités à faible intensité de main d'œuvre, le recours à la mécanisation étant généralisé. L'irrigation est assurée par pompage.

Les périmètres villageois totalisent 10 000 ha aménagés, répartis dans les trois principales régions, mais plus concentrés dans Trarza (4 800 ha). Le taux d'abandon est également élevé, pour les mêmes raisons ainsi que du fait d'un entretien souvent insuffisant. Les périmètres villageois, d'une taille moyenne de 20 ha, sont découpés en petites parcelles (0,5 ha en moyenne), exploités à haute intensité de main d'œuvre, avec irrigation assurée par pompage. L'aménagement est réalisé par la SONADER, et la gestion assurée par la SONADER ou par un groupement d'exploitants.

Les grands aménagements totalisent 3 400 ha, concentrés essentiellement dans le Gorgol. Ils sont pourvus d'une station de pompage. Ils sont aménagés et gérés par la SONADER

Hypothèses d'intensité culturale et de rendement

Ces études retiennent pour tous les types de périmètres, deux niveaux de rendements :

- (i) un niveau de 5T/ha, correspondant aux performances actuelles du meilleur quartile ;
- (ii) un niveau de 6T/ha, qui constitue un objectif raisonnable pour l'avenir, en supposant résolu le problème de maintien de la fertilité des sols et la contrainte de drainage.

En matière d'intensité culturale, quatre hypothèses sont retenues :

- (i) hivernage en riz + contre - saison sur 20% de la superficie ;
- (ii) hivernage en riz + contre - saison sur 50% de la superficie ;
- (iii) hivernage en riz + contre - saison sur 70% de la superficie (hypothèse maximale).

Pour chaque hypothèse, on étudie trois variantes pour la culture de contre – saison : riz, maraîchage (oignon), sorgho, sauf pour les périmètres privés, pour lesquels on ne retient qu'une variante riz, faute de données disponibles.

Pour l'oignon, on a retenu un rendement brut de 16T/ha, constaté par la SONADER sur les périmètres qu'elle encadre

Pour le sorgho, les rendements constatés varient entre 1T et 1,5T/ha, peu différents de ceux atteints en décrue, les méthodes de culture étant identiques. L'étude a toutefois supposé des rendements potentiels de 2,5T/ha, obtenus en station, et vraisemblablement transférables, moyennant un paquet technologique adéquat.

Enfin, ces études montrent que, dans les conditions actuelles d'exploitation, la rentabilité n'est établie que pour la faible proportion des *périmètres villageois* atteignant des rendements de l'ordre de 5T/ha.

Elles démontrent également que la rentabilité des investissements est tout à fait possible, du moins pour les *périmètres privés et villageois* aménagés aux normes, à un coût d'investissement complet de l'ordre de 400 000 UM/ha en investissement initiale, ou 250 000 UM/ha en réhabilitation.

Cette rentabilité est conditionnée :

- (i) *à court terme*, par l'introduction de cultures de contre – saison, qui sont actuellement soit impossibles, soit excessivement risquées ou insuffisamment productives, en raison d'un certain nombre de contraintes qui ont, jusqu'à présent peu été prises en compte dans les actions de développement :
 - le contrôle de la pression aviaire constituerait vraisemblablement une forte incitation à la double culture pour les exploitants de Trarzar (qui citent cette contrainte comme rédhibitoire) et

permettrait au crédit agricole d'envisager le financement de ce type de culture ;

- la mise au point de variétés ou itinéraires techniques adaptés (notamment pour la riziculture de contre – saison froide et pour les céréales de contre – saison) permettrait, à plus longue échéance de conjuguer amélioration de l'intensité culturale et diversification ;
- l'introduction de nouvelles filières (tournesol, arachide, coton, maraîchage d'exportation,...) permettrait également de diversifier les spéculations, et d'ouvrir de nouveaux débouchés à la production additionnelle ;

(ii) *à plus long terme*, par le maintien de la fertilité des sols, qui semble passer, d'une part, par la réalisation d'équipements structurants permettant un drainage correct des périmètres, et, d'autre part, par la mise au point de systèmes de fertilisation mieux adaptés.

b) Consistance du Programme

Le Programme intéresse l'ensemble de la rive droite de la vallée du fleuve Sénégal (600km de long), en interaction avec la bande adjacente (une trentaine de kilomètres de large) où prédominent les activités pastorales et agro-pastorales, ainsi que le Gorgol (axe Kaédi-M'Bout).

Le Programme vise le développement intégré de l'agriculture irriguée dans cette zone. Il est appuyé par la Banque Mondiale.

D'autres bailleurs de fonds ont marqué leur intérêt pour le Programme, qui est conçu en trois phases de 3, 4 et 3 ans, chacune des deux dernières phases devant être déclenchée lorsqu'un certain nombre de résultats sont obtenus dans la phase précédente.

Le Programme comprend les composantes ci-après :

- (i) Composante Infrastructures, avec quatre volets, à savoir :
- la construction d'investissements structurants (ponts, pistes de désenclavement, études de schéma directeur d'utilisation de l'eau dans la vallée) ;
 - la réhabilitation de périmètres irrigués rizicoles collectifs et individuels (9 000 ha au total), ainsi que la création de périmètres de diversification agricole (2 000 ha environ) ;
 - la construction d'infrastructures socio-collectives (puits, forages, magasins de stockage) ;
 - la recherche/développement.

- (ii) Composante « appui aux producteurs », avec deux volets, à savoir :
- le renforcement des capacités des organisations socioprofessionnelles (OSP) dans les domaines de la gestion et de l'organisation ;
 - l'appui technique aux producteurs en matière d'élaboration de dossiers d'investissement et de gestion technique des exploitations.
- (iii) Composante « amélioration et gestion des filières », comprenant :
- l'amélioration de la compétitivité de la filière agricole ;
 - le développement des filières de diversification (horticulture, production laitière, sylviculture).
- (iv) Composante environnementale : Pour tenir compte de la situation « avant – projet » marquée par l'impact des ouvrages de l'OMVS (bilharziose intestinale autour de Diama), les mesures suivantes sont prévues :
- l'élaboration des plans d'occupation des sols avant la réalisation des ouvrages structurants et des procédures de gestion des ouvrages ;
 - la mise en place des points d'eau potables ; l'élaboration des guides de bonne pratique environnementale pour la conception, la mise en œuvre et la gestion des infrastructures de réhabilitation et de création de périmètres nouveaux ;
 - l'appui à la création d'un observatoire de l'environnement.
- (v) Composante appui institutionnel et gestion du projet : Elle porte essentiellement sur le renforcement d'institutions appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du programme et la pérennisation des actions à conduire (MDRE, SONADER, UNCACEM).

Se basant sur les conclusions des études sur la rentabilité de la culture irriguée en Mauritanie (point a) ci-dessus), le Programme a retenu comme types d'exploitations rentables à soutenir :

- (i) les exploitations du secteur collectif bénéficiant d'une réhabilitation et d'une extension de 50% du périmètre, la taille moyenne de ces exploitations, après extension étant de 0,5 ha ;
- (ii) les exploitations individuels, de taille moyenne de l'ordre de 40 ha.

Les grands aménagements n'ont pas été retenus.

Le projet est soutenu par la Banque Mondiale à concurrence de 35 Millions de dollars

c) Collaboration avec le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA)

Le Programme spécial de sécurité alimentaire a été lancé en 1994 par le Gouvernement mauritanien avec l'appui de la FAO.

Ses objectifs généraux portent sur la maîtrise des ressources en eau grâce à des technologies simples et peu coûteuses, l'augmentation de la productivité des cultures, de l'élevage et de l'aquaculture, ainsi que de la production des petits agriculteurs, l'identification des obstacles socio-économiques à la production, la mise au point des systèmes de production économiquement viables.

La phase pilote de trois ans du PSSA s'est achevée en 1998. Elle a couvert cinq sites (dont quatre dans le Trarza et un dans le Gorgol) et a bénéficié aux petits agriculteurs organisés en coopérative. Au total, elle a touché 670 exploitants mettant en valeur 290 ha dans les coopératives de Trarza et 200 agriculteurs dans la coopérative du Gorgol exploitant 150 à 450 ha selon l'importance de la crue.

Le Programme a permis d'obtenir d'importants résultats positifs :

- (i) des rendements de 6T/ha ont été obtenus en essais de démonstration chez les producteurs appuyés par le Programme en 1996/97 , alors que la moyenne obtenue chez des paysans cultivant de manière classique était de 3,5T/ha ;
- (ii) les autres spéculations telles que les cultures maraîchères ont connu de même un fort développement, ce qui a permis d'augmenter sensiblement les revenus des coopératives féminines concernées ;
- (iii) la composante diversification a porté sur la plantation de 10 200 plants fruitiers (agrumes, manguiers, papayers et anacardiens) avec les coopératives féminines de Garack et de Touaguène.

Le PSSA est actuellement dans sa phase d'extension avec l'appui de la FAO et de la coopération sud-sud avec la République de Chine.

D'excellents liens de coopération ont été mis au point entre le PSSA et le PDIAIM : les deux programmes sont pilotés par le même Directeur national et les domaines de coopération concernent l'appui technique (intensification de la riziculture, développement de l'horticulture, gestion et entretien des périmètres irrigués et du matériel agricole) et la recherche/développement (conduite et suivi des expérimentations, vulgarisation des techniques de drainage, suivi des problèmes de salinité et d'alcalinité des sols).

3.6.4. Programme Assaba

L'objectif principal du Programme de lutte contre l'abandon des terroirs villageois de l'Assaba, dit « Programme Assaba », est d'endiguer l'exode massif de populations rurales provoqué par la sécheresse en les aidant à se fixer sur leur terroir.

Il s'articule autour de quatre projets d'investissement financés par le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et d'un projet d'assistance technique (Unité de coordination, de programmation et d'évaluation) pris en charge par le PNUD.

Démarré sur le terrain en 1996, le Programme Assaba a permis de réaliser un certain nombre d'investissements, en appui au développement local. Ces investissements concernent :

- (i) la construction et l'entretien de barrages de retenue d'eau ;
- (ii) l'aménagement hydro-agricole de bassins versants ;
- (iii) des reboisements ;
- (iv) la fixation des dunes ;
- (v) la mise en défens de pâturages ;
- (vi) la réalisation des puits et forages ;
- (vii) la construction de salles de classe et de postes de santé ;
- (viii) le ramassage des ordures, etc...

Suite aux échecs des projets de développement conçus en dehors des communautés rurales bénéficiaires et mis en œuvre « d'en haut », le Programme Assaba a introduit en février 1997 « l'éco-développement participatif » qui est, une approche nouvelle du développement rural dans lequel les populations prennent part au diagnostic, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des actions entreprises.

Par rapport aux programmes nationaux (avec décentralisation de composantes ou de parties de composantes), le Programme Assaba est un programme régional « mis à la disposition des populations locales » dans une zone très pauvre qui connaît un fort taux d'exode rural.

Le Programme Assaba est conduit suivant deux approches :

- (i) une approche intégrée, en intégrant un grand nombre d'actions en faveur des capacités de production, de l'amélioration de l'environnement et des infrastructures sociales et économiques ;
- (ii) une approche participative, en faisant comprendre aux responsables des Communes et aux populations, qu'ils étaient les principaux acteurs du développement local.

Les résultats obtenus après quatre années d'exécution sont très encourageants puisque, selon les rapports, les responsables communaux et les populations locales en sont très satisfaits.

IV. CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.

Ce chapitre présente, en guise d'introduction, un résumé du profil de pauvreté en Mauritanie ; puis traite les thèmes mentionnés dans les termes de référence (emploi, revenu, productivité, nutrition...), avant d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

4.1. Profil de la pauvreté en Mauritanie

La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages a montré que l'étude de la pauvreté, en Mauritanie, mesurée par le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 56,6% en 1990 à 50% en 1996. Ce recul de l'étendue de la pauvreté a été aussi accompagné par la baisse de sa profondeur et de sa sévérité, qui sont passées

respectivement de 28,2% et 18,1% en 1990 à 18,5% et 5,1% en 1996. Cependant, ce recul de la pauvreté n'a pas été uniforme sur l'ensemble du territoire national, puisque certaines zones ont, en fait vu la situation des pauvres se détériorer.

Indice et contribution par région (seuil de pauvreté 53 841 UM, 1996)

	Incidence en%			Contribution en %		
	1990	1996	Evolution	1996	1990	Evolution
National	56,6	50,5	-6,1			
Nouakchott	36,1	21,0	-15,1	16,5	11,6	-4,9
Autres villes	44,5	38,5	-6,0	14,5	11,8	-2,7
Rural fleuve	73,8	60,7	-13,1	17,5	19,1	1,6
Rural autre	69,3	71,7	2,4	51,8	57,3	5,5

(Source ONS, 1997)

La pauvreté monétaire a enregistré un net recul sur la période 1990-1996. La plupart des ménages vivant au-dessous du seuil de la pauvreté est passée de 50,4% en 1990 à 40,7% en 1996, soit une baisse de 10 points.

Le recul de la pauvreté est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart. Ainsi, l'extrême pauvreté a connu une diminution de plus de plus de 12 points sur la période 1990-1996, tandis que la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont enregistré une diminution de 10 et 9 points respectivement.

La pauvreté monétaire est, d'abord, un phénomène rural. En 1996, l'indice de la pauvreté en milieu rural était estimée à 68% alors qu'elle était de 26,8% en milieu urbain. La contribution de la zone rurale à la pauvreté (76,4%) est en grande partie due à la zone rurale aride qui contribue pour plus de 57% à la pauvreté nationale. L'analyse en terme d'extrême pauvreté ne modifie guère cette appréciation d'ensemble : la zone rurale compte, cette fois, pour plus de 87,5% dans l'extrême pauvreté nationale, la zone aride comptant pour 52,5% dans ce total, tandis que la zone fleuve ne représente que 37%. D'importants écarts sont également notés concernant la population urbaine : l'indice de la pauvreté est ainsi de 9,2% pour les villes du Centre-Nord et de 14,4% pour Nouakchott alors qu'elle dépasse 43% pour les villes du fleuve et du Sud-Est.

Même si l'indice de la pauvreté varie selon les groupes socio-économiques, c'est la différenciation spatiale qui prédomine. Les deux groupes affichant des taux de pauvreté supérieurs à 60% correspondent aux agriculteurs – les plus touchés par la pauvreté – et aux non agriculteurs des zones rurales. Les indépendants du milieu urbain viennent ensuite. Ces constats indiquent la priorité qui doit être donnée au ciblage spatial des programmes de lutte contre la pauvreté.

En relation au genre, on observe une incidence de la pauvreté élevée chez les familles monoparentales dont le chef de famille est une femme.

Le recul de la pauvreté est allé de pair avec une diminution de la pauvreté des conditions de vie, qui se rapporte au degré d'accessibilité des services sociaux de base. Sur la période 1990-1996, on constate généralement une globalement une amélioration significative, qu'il s'agisse du taux brut de scolarisation primaire (passé de 46% à 90%), du taux d'alphabétisme (ramené à 42%), du taux d'accessibilité des structures sanitaires dans un rayon de 10 km (passé de 30% à 80%) ou du taux de satisfaction des besoins en eau potable (passé de 30 à 67%).

Cette évolution d'ensemble reflète, dans une large mesure, une ré-allocation des dépenses publiques vers ces secteurs. Les écarts d'accès en terme de genre, bien que sensiblement réduits, continuent à persister. L'accessibilité aux services sociaux témoigne, par ailleurs, de fortes disparités entre les différentes régions et entre la zone urbaine et la zone rurale.

4.2. Emplois et revenus en milieu agricole

Pouvoir d'achat des ménages ruraux

Selon les résultats de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (l'EPCV, Décembre 1987-Janvier 1989), la pauvreté des ménages est nettement perceptible en milieu rural. En effet, 75% de la population rurale se retrouvent dans les trois premiers quantiles jugés les plus pauvres. La dépense pour les ménages du premier quantile n'excède guère 10860 ouguiyas (soit moins de 100\$ US) par individu et par an.

Les dépenses alimentaires constituent 71,4% de toutes les dépenses faites par les ménages en milieu rural autre (c'est à dire en dehors de la zone du fleuve). Dans le rural fleuve, elles représentent 63%. Ce pourcentage atteint 60% à Nouakchott (la capitale) et 59,3% dans les autres villes.

Il faut noter que la taille moyenne des ménages est de 5,4 personnes et que pour l'ensemble de l'échantillon 32,2% des chefs de ménages sont femmes.

Emploi rural en Mauritanie

Avec l'appui du PNUD/BIT, la Direction de l'Emploi du Ministère de la Fonction Publique du Travail, de la Jeunesse et des Sports a publié en octobre 1995 une étude sur l'emploi rural en Mauritanie. Cette étude est basée sur l'enquête sur les priorités des dimensions sociales de l'ajustement publiée en juin 1994 par l'Office National des Statistiques du Ministère du Plan.

Selon cette étude, la population âgée de 10 ans et plus dont l'activité principale est l'agriculture était évaluée à 423 508 individus (Recensement agricole 1984/1995) dont 188 719 actifs et 234 789 inactifs. L'emploi salarié représente à peine 0,2% de la population active (377 individus), le reste étant constitué du travail familiale et de l'apprentissage.

Actualisé pour 1994 (le taux moyen de croissance de la population rurale étant de 2,6%), ces chiffres deviennent :

Actifs :	220 136
+ Occupés :	157 442
+ Chômeurs :	62 694
Inactifs :	273 885
Total :	494 021

Sur les 157 442 individus vivant principalement de l'agriculture, seulement 365 sont salariés, contre 377 en 1984/1985 (soit une légère tendance à la diminution) et perçoivent un salaire moyen mensuel de 12 000 Ouguiyas x 365 = 4 380 000 Ouguiyas. Sur la base d'une campagne de 6 mois par an, la masse salariale agricole serait de 22 280 000 Ouguiyas. Cette somme est très faible, comparée au revenu monétaire de la production commercialisée. En effet, la seule commercialisation des 30 000 T de riz produites par an procure un revenu de 2 milliards

d'Ouguiyas. Ainsi, ce sont les commerçants qui bénéficient le plus du fruit du travail de l'agriculture.

Sur les 157 442 individus vivant principalement de l'agriculture, 157 077, soit 98%, produisent des denrées auto-consommées dans le pays.

Revenu des exploitants agricoles dans les périmètres de la région du Fleuve Sénégal

Les études préparatoires au PDIAIM ont permis d'établir comme ci-après, l'évolution des revenus des exploitations agricoles en irrigué, avec maîtrise de l'utilisation de l'eau :

- (i) *Exploitations du secteur collectif* : Sur des superficies moyennes de 0,5 ha/exploitant, les revenus passeraient de 13 300 UM/an avant le projet, à 37 500 UM/an à partir de la cinquième année en riziculture pure, et 75 000 UM/an en périmètre mixte ;
- (ii) *Exploitations individuelles* : Sur des superficies moyennes de 40 ha/exploitant, les revenus passeraient de 820 000 UM/an avant le projet, à 2,8 MUM/an à partir de la cinquième année en riziculture pure.

Ces données montrent bien l'importance de l'eau et l'intérêt des actions d'intensification de la production agricole

4.3. Situation nutritionnelle

Disponibilités et besoins alimentaires

Selon les normes calculées par la FAO, les besoins alimentaires moyens du Mauritanien sont évalués à 2 200 kilocalories par jour.

Les études récentes sur la consommation alimentaire menées par le Comité Inter – Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), donnent les résultats de consommation suivants :

- pour un sédentaire rurale dans les Wilayas Nord et Centre : 2 372 kcal ;
- pour un sédentaire rural Wilaya Sud : 2 400, 7 kcal ;
- pour un nomade : 2 180 kcal ;
- pour un urbain : 2 096,88 kcal.

On constate qu'en moyenne, les populations nomades et urbaines sont en dessous de la norme de 2 200 kcal/jour.

Par ailleurs, l'analyse de cette consommation, selon les provenances, donne la répartition suivante, en ce qui concerne les produits d'origine végétale et plus particulièrement les céréales:

	<i>Production nationale</i>	<i>Importation</i>
Sédentaire rural Wilayas Nord et Centre	62%	18%
Sédentaire rural Wilaya Sud	70%	22,8%
Nomade	61%	15%
Urbain	35%	43%

Ainsi, la dépendance vis à vis de l'extérieur varie de 15 à 43% selon les régions. Ces chiffres confirment aussi que le gradient de consommation des produits végétaux augmente du Sud au Nord.

La malnutrition protéino-énergétique

La malnutrition principalement protéino-énergétique existe de façon structurelle en Mauritanie. Selon le document du « plan national d'action pour la nutrition » de 1995, le taux de prévalence de la malnutrition globale à la lumière des enquêtes réparties sur les 10 dernières années s'élève à 36% de malnutrition modérée et 8% de malnutrition sévère. Ce taux de malnutrition protéino-énergétique est dépassé le plus souvent dans les régions du Centre-Nord, de l'Est ou des zones péri-urbaines de Nouakchott ou de Nouadhibou.

Selon l'EPCV (1998), 16% des enfants de moins de 5 ans sont émenciés (poids/taille) avec un taux supérieur à 18% à Nouakchott et plus de 34% des enfants souffrent d'un retard de croissance.

Les groupes d'âge les plus atteints d'émaciation (faible poids/taille) et de retard de croissance (taille/âge) sont ceux situés entre 16 et 30 mois, intervalle d'âge qui correspond à la période de sevrage en Mauritanie.

Petit poids à la naissance et poids pour l'âge gestationnel

Le faible poids à la naissance atteint depuis quelques années dans les maternités du pays est en moyenne de 24,4%, avec des pics de 60% dans certaines maternités des bidonvilles de Nouakchott.

Le taux de prématuré qui a été de 5% entre 1986 et 1989 a grimpé en passant de 14% en 1990 et 30% en 1991 dans les zones péri-urbaines. L'évolution de ce taux est certainement un indice d'un état nutritionnel inquiétant pour les enfants.

L'anémie

L'anémie (ou carence en fer) constitue une pathologie associée fréquemment à la malnutrition protéino-énergétique.

En 1975 à Nouakchott, 23,7% des femmes enceintes ayant subies des examens médicaux étaient anémiées. En 1984, le taux d'anémie était de 22,2% chez les enfants malnutris identifiés dans la région du Trarza. Une enquête menée en 1992 au niveau des quartiers périphériques de Nouakchott a révélé que 60% des femmes enceintes (dans ces zones) souffraient d'anémie.

Les carences en vitamine A

Depuis 1983, des travaux font état de la carence en vitamine A. Son taux de prévalence était compris entre 2,5% et 2,7% chez les enfants âgés de moins de 5 ans. Ce taux est parfois très élevé.

Carence en iode

Des cas de goitres sont rapportés dans certaines régions du pays notamment au Brakna et au Guidimakha.

En conclusion,

- (i) le niveau de vie des populations rurales est bien plus faible qu'on ne le pense généralement (en moyenne moins de 100 \$ par individu et par an pour 75 % d'entre eux) ;
- (ii) même en milieu rural, les chômeurs sont nombreux (28, 5 % des actives agricoles) et
- (iii) l'intensification de l'agriculture représente un espoir d'augmentation des revenus pour les populations rurales.

V. RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Pour poursuivre les efforts entrepris

Les données ci-dessus indiquent que la moitié de la population du pays vit en dessous du seuil de pauvreté évalué en 1996 à 53 841 UM, soit 385 USD/an (un peu plus de 1USD/jour). Mais ces pauvres sont particulièrement concentrés en milieu rural où on retrouve 76,4% du total des pauvres et 87,5% du total d'extrêmes pauvres. *C'est pourquoi il est tout à fait justifié que, dans les actions de lutte contre la pauvreté, la priorité soit accordée aux zones rurales, avec une attention particulière aux zones arides.*

Les efforts déjà consentis par le Gouvernement ont donné des résultats positifs et encourageants. En effet, sur la période 1990 à 1996, la pauvreté a reculé de 6,1 points au niveau national, passant de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996. Mais ce recul a surtout profité à Nouakchott la capitale (recul de 15,1 points), suivi du rural fleuve (recul de 13,1 points) où l'eau ne manque pas et où des investissements sont réalisés pour promouvoir l'agriculture irriguée. Le recul a été faible dans « autres villes » (6 points) et très faible dans « rural autre » (2,4 points) qui contient les zones rurales arides. *Ceci suggère qu'il serait nécessaire de cibler davantage les zones de forte concentration des pauvres et extrêmes pauvres.*

L'analyse des données sur la situation nutritionnelle fait apparaître des déficits quantitatifs moyens notamment au niveau de l'alimentation des nomades et des urbains. Cette analyse montre aussi que le pays dépend de l'extérieur pour une partie appréciable de son alimentation de base. *Le développement des zones défavorisées et l'augmentation prévue de certaines productions pour lesquelles le pays dispose d'un avantage comparatif contribueront à l'amélioration de la situation.*

La pauvreté n'est pas seulement une question d'alimentation et/ou de revenue monétaire. L'accès aux services sociaux de base en est une des facettes les plus importantes. Sur ce plan, les données ci-dessus montrent que des progrès importants ont été accomplis. *La poursuite des efforts engagés devrait inclure la réduction des disparités constatées entre les différentes régions et entre la zone urbaine et la zone rurale.*

Pour mieux combattre la pauvreté rurale

Malgré les efforts accomplis et les progrès réalisés, le nombre de pauvres et extrêmes pauvres demeure encore très élevé dans la zone rurale, avec une sévérité plus accrue en zone aride. Il convient donc de continuer à réfléchir sur les voies et moyens permettant d'impulser un développement rural encore mieux ciblé sur la lutte contre la pauvreté rurale.

On peut tout d'abord relever qu'une partie de la population d'extrêmes pauvres n'a pas la possibilité de participer aux activités de développement. Il s'agit particulièrement des malades, des handicapés et de tous ceux qui, malgré la solidarité sociale, n'arrivent même pas à manger à leur faim. Dans ces cas, la solution est dans *la mise en place d'un programme d'urgence suffisant par rapport aux besoins, et couplé, dans toute la mesure du possible avec des actions de développement.* Ceci se fait déjà, à échelle réduite, dans certains programmes (comme ceux mis en œuvre par le CDHLCPI), mais n'est pas encore généralisé.

Pour les autres, il conviendrait de mettre au point, des mécanismes et moyens spécifiques permettant de leur redonner confiance afin qu'ils puissent participer pleinement aux actions de développement les concernant.

Pour cela, *il serait intéressant de considérer les communautés villageoises existantes*, afin de bénéficier de la solidarité de groupe (personne n'est exclu) et de profiter du statut des leaders reconnus comme tels par lesdites communautés.

Un premier élément serait *que les programmes de lutte contre la pauvreté rurale soient conçus et mis en œuvre au niveau du terroir villageois et de la Commune*. Les communautés rurales se sentiront réellement concernées car le terroir villageois est leur espace de travail habituel. La Commune doit également être impliquée d'une part parce que certains investissements ne peuvent s'envisager qu'à l'échelon de la Commune (école, dispensaire, ...) et d'autre part pour assurer la durabilité de l'action en tant que collectivité publique la plus directement concernée.

Au niveau du terroir villageois, la Communauté rurale concernée bénéficiera d'une assistance du Programme de lutte contre la pauvreté pour établir elle-même le plan directeur de développement de son terroir et en arrêter les priorités (formation en planification, organisation et gestion). Quelques groupes sensibles recevront un appui spécifique : activités en amont et en aval pour les femmes notamment chefs de familles ; appui à l'émergence d'une véritable société civile en milieu rural.

Pour la mise en œuvre des différents projets retenus on doit s'attacher à développer le maximum de synergies possibles. Par exemple, avant de construire une piste de désenclavement on doit s'assurer que les populations rurales concernées sont prêtes à cultiver les terres désenclavées et que les légumes produits trouveront un débouché. *Un système de contrat doit donc être mis au point* dans lequel, par exemple :

- (i) le bailleur de fonds, l'Etat ou la Commune s'engagerait à financer telle ou telle infrastructure socio-économique (route, école, dispensaire, puits, système d'irrigation,...) ;
- (ii) les communautés rurales concernées s'engageraient à développer les exploitations agricoles selon les prévisions, tout en réalisant convenablement les actions de conservation de l'environnement, et
- (iii) les ONG et les entrepreneurs privés locaux contribueront , chacun dans le domaine de sa compétence.

Le système serait financé par deux types de budgets : *des budgets d'équipement* pour les infrastructures socio-économiques et l'environnement et *des budgets d'investissement* pour les activités génératrices de revenus, les uns et les autres étant gérés localement.

Dans le but de consolider la confiance des communautés rurales au Programme, les gestionnaires des fonds publics mis à disposition doivent le faire *selon les principes de bonne gouvernance*. Ils doivent être élus dans la transparence et démocratiquement. Ils doivent rendre compte aux communautés rurales pour lesquelles ils travaillent. Un système de suivi et de contrôle doit être mis en place, avec la participation significative des communautés rurales concernées.

Concernant le crédit agricole, l'obligation de l'apport personnel en espèce exclut ceux des pauvres qui n'ont pas encore de revenu monétaire. Dans un tel cas, *il serait beaucoup plus convenable d'exiger l'apport personnel en nature et/ou la caution solidaire de la Communauté.*

Il est suggéré que ces mesures soient approfondies dans le cadre des comités de concertation animés par le CDHLCPI et leur applicabilité examinée dans le cadre des réflexions pour la mise en place de la politique de décentralisation décidée par le Gouvernement.

ANNEXES

Annexe 1 : Point de la documentation existant sur le sujet

Pour la préparation du présent rapport, la documentation ci-après a été rassemblée, puis exploitée :

Etudes

- Analyse de la situation du secteur de la transformation des produits agricoles en Mauritanie 1998
- Atlas de Mauritanie 2000
- Audit sur la récolte ,le transport, l'achat et l'usinage du riz en Mauritanie 1998
- Développement rural en chiffres 1992
- Elaboration d'un support intégré de développement et d'amélioration de la compétitivité des capacités d'export de l'agro-industrie en Mauritanie 1996
- Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 1987
- Etude diagnostic sur le fonctionnement actuel de l'UNCACEM et réflexion stratégique sur la politique de crédit 1997
- Etude sur l'emploi rural en Mauritanie 1995
- Etude sur la compétitivité des produits agricoles en Mauritanie 1996
- La pauvreté en Mauritanie Etat des lieux 1999
- Plan national d'action pour la nutrition 1995
- Textes réglementaires et juridiques 1995

Projets

- Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie 1995
- Programme de gestion de ressources naturelles en zone pluviale 1996
- Projet Assaba 1997
- Projet Oasis 1997

Documents de stratégie/programme national

- 4eme plan de développement économique et social
- Bilan des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté en Mauritanie depuis 1990 1999
- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en Mauritanie 2000
- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté groupe thématique développement rural sécurité alimentaire et environnement 2000
- Plan d'action du ministère du développement rural et de l'environnement 2000-2001
- Plan multisectoriel de lutte contre la désertification en Mauritanie 1992
- Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural horizon 2010 Janvier 1998
- Programme d'investissements publics (PIP 1994-1996)
- Programme de consolidation et de relance (PCR 1989-1991)
- Programme de Redressement Economique et Financier (PREF 1985-1988)
- Programme national de lutte contre la pauvreté 1990-2001
- Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA 1988-1993)

Annexe 2 : Calendrier de travail

En plus du rassemblement et de l'exploitation de la documentation concernée, les consultants ont suivi le calendrier ci-après :

Mardi, 24/10 :

09H00 : Briefing avec le Représentant de la FAO

09H30 : Briefing avec le Représentant Résident du PNUD

Mercredi, 25/10 :

10H00 : Séance de travail avec le Directeur de la DPSE

Jeudi, 26/10 :

10H00 : Séance de travail avec le Directeur du Projet Oasis

11H00 : Séance de travail avec le Directeur de la DEA

Samedi, 28/10 :

10H : Séance de travail avec le Directeur du PDIAIM

Dimanche, 29/10

10H : Séance de travail avec le Directeur du PGRNP

Lundi, 30/11

10H : Séance de travail avec le Chargé de programme Environnement au PNUD

Mercredi, 1/11

11H : Séance de travail avec le conseiller du Directeur général de l'UNCACEM

Jeudi, 2/11

11H : Séance de travail avec le CTP du projet SISAAR

Dimanche, 5/11

10H : Séance de travail avec le Directeur du projet Assaba

Samedi, 11/11

10H00 : Séance de travail avec le Directeur de la Réinsertion

Dimanche, 19/11

10H30 : Réunion de débriefing au PNUD.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

- Michel de LA TAILLE Représentant Résident du PNUD en Mauritanie
- Chantal VERGER Bureau de coordination de Représentant
- Mariem BEKAYE Chargée de programme environnement au PNUD

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) :

- Adnan AL FARESS Représentant de la FAO
- Ahmeda OULD MOHAMED AHMED Chargé de programme à la FAO

Services et Organismes nationaux concernés :

- Hamade OULD DIDI Directeur du PGRNP
- Dendou OULD TAJEDINE Directeur du PDIAIM
- Babe OULD BOUMEISS Conseiller Economique du Ministre
- Mohamed ZAHRAOUI CTP projet SISAAR
- Mohamed OULD GOTH Directeur de la DEA
- Mohamed Abdellahi OULD MOLOUD Chef service Agriculture à la DEA
- Seyfoullah OULD ABASS Directeur du projet Oasis
- Mouradi BENZAGHOU CTP projet Oasis
- Sy ADAMA Directeur du projet Assaba
- Ahmedou OULD ELY Directeur de la réinsertion